



Assemblée Générale du 22 avril 2021

Résultat du vote sur la politique de rémunération soumise à l'Assemblée Générale

La politique de rémunération des mandataires sociaux applicable à compter de l'exercice 2021, décrite dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise figurant aux pages 131 et suivantes du rapport actionnaires disponible sur le site internet de la société, a été soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 22 avril 2021. Le résultat des votes est le suivant :

Vingt-troisième résolution - approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

20 938 551 votes pour
7 703 votes contre
100 abstentions

La résolution a été adoptée à la majorité

Vingt-quatrième résolution - approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué (dans l'hypothèse de la désignation d'un Directeur Général Délégué)

19 824 420 votes pour
1 121 834 votes contre
100 abstentions

La résolution a été adoptée à la majorité